



## Mairie de STE-CECILE-LES-VIGNES (84290)

**Arrêté n° 2024-008 GM**

### **Arrêté de délégation de fonctions et de signatures à Monsieur David VALLEE, 6<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

**Le Maire de la Commune de Sainte-Cécile-les-Vignes,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 23 mai 2020,

**Vu** l'arrêté n°2020-0016 GM du 03 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur David VALLEE, 6<sup>ème</sup> adjoint,

**Considérant** le désengagement des affaires de la commune de Monsieur David VALLEE, 6<sup>ème</sup> adjoint ;

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de modifier les délégations accordées à Monsieur David VALLEE, 6<sup>ème</sup> adjoint ;

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n°2020-0016 GM du 03 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur David VALLEE, 6<sup>ème</sup> adjoint, est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Monsieur David VALLEE, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans le domaine foires et marchés. A ce titre, il remplira les fonctions suivantes :

- Gestion du marché hebdomadaire du samedi matin et des autres foires et marchés pouvant être organisés.

**ARTICLE 3 :** Cette délégation entraîne la délégation de signatures des documents relatifs aux compétences ci-dessus désignées.

**ARTICLE 4 :** Le Maire, le Directeur Général des services et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée. Le présent arrêté sera transmis en préfecture.

Envoyé en préfecture le 03/06/2024

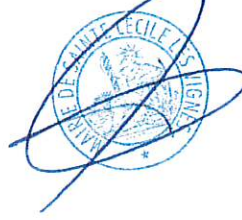
Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le

ID : 084-218401065-20240603-AP\_2024\_008-AI

Fait à Sainte-Cécile-les-Vignes, le 03 juin 2024

Le Maire,  
Vincent FAURE



Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif ou par « télérecours citoyens » accessible par le  
site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à  
compter de la présente notification

Notifié le : 05 Juin 2024

A large, stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written across the page.